

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.03.11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
BILAN DES
ACQUISITIONS /
CESSIONS RÉALISÉES
PAR LA COMMUNE
OU L'EPF PACA AU
COURS DE L'ANNÉE
2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2241-1 stipule : « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* ».

Ainsi, chaque année, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la politique foncière menée par la Commune au vu d'un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

I – ACQUISITIONS / CESSIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE SUR L'ANNÉE 2022

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune de BOUC BEL AIR sur l'année 2022 est établi au sein du tableau en annexe 1 au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_11-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

II – PARTENARIAT COMMUNE I

La Commune de BOUC BEL AIR et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets, en procédant à des acquisitions foncières au travers de plusieurs conventions d'intervention foncière.

Le bilan mentionné à l'article L.2241-1 du CGCT doit donc être établi également au regard des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF PACA pour le compte de la Commune.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF PACA sur la Commune de BOUC BEL AIR durant l'année 2022 est établi au sein du tableau en annexe 2 au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de l'année 2022, annexé au présent rapport et relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de BOUC BEL AIR par la Commune ou l'EPF PACA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

VU les tableaux présentant le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune de BOUC BEL AIR, ou par l'EPF PACA, au cours de l'année 2022,

VU l'avis favorable de la commission Ville nature du 30 mai 2023, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du bilan de l'année 2022, annexé à la présente délibération et relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de BOUC BEL AIR par la Commune ou l'EPF PACA.

PRECISE que ledit bilan est annexé au compte administratif de l'année 2022.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le
16/06/2023



Richard MALLIÉ,
Maire.